

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans accepter les prémisses de la question, je pense que la question soulève un problème qui proviendrait, semble-t-il, d'une mauvaise interprétation par certains députés des réponses qu'on leur a fournies et de la position prise par le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si le très honorable député veut bien se reporter au débat qui a eu lieu je pense qu'il comprendra qu'en parlant de 200,000 barils par jour, le ministre donnait l'estimation la plus pessimiste si on invoquait la clause de force majeure et si on y donnait effectivement suite. Le ministre a tenu évidemment à le préciser pour montrer aux Canadiens que la situation pourrait devenir grave. C'est un mot qui diffère totalement de la position du gouvernement à l'égard de ces sociétés.

Il doit être parfaitement clair d'après la façon d'agir du gouvernement en août, septembre et novembre qu'il fera tout en son pouvoir pour s'assurer que l'intérêt public canadien est respecté. Nous prendrons toutes les dispositions voulues pour assurer l'emprise canadienne sur toutes les sociétés exploitées au Canada. Nous ne pouvons pas cependant modifier le fonctionnement des sociétés étrangères. Je crois qu'un autre exemple de la détermination du gouvernement se trouve dans le projet de loi qui vient de subir la troisième lecture il y a quelques jours à peine...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Diefenbaker: Je n'ai vraiment jamais eu d'aptitude pour déchiffrer des hiéroglyphes, mais après avoir écouté le très honorable représentant je lui pose la question suivante: Communiquera-t-il avec la direction chargée des enquêtes relatives aux coalitions en vue de faire étudier la question? Il a signalé qu'en août, septembre et novembre, le gouvernement a accordé beaucoup d'attention à cette question. Si c'est tout ce que le gouvernement a fait; il n'a rien accompli en faveur des Canadiens. C'est tout ce que je puis dire.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

[Français]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lafontaine invoque le Règlement.

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, je me suis levé plusieurs fois aujourd'hui pour poser une question supplémentaire, mais je n'ai pu la poser. Je ne m'en plains pas, ni ne blâme ceux qui ont posé des questions supplémentaires, mais j'ai remarqué que l'on pose de ces questions supplémentaires environ dix minutes parfois après que les questions principales ont été répondues. Serait-il possible, monsieur l'Orateur, que lorsque l'on pose une question supplémentaire, on l'a pose immédiatement après la question principale? J'en avais moi-même une à poser, mais je ne l'ai pas posée parce qu'il y avait cinq minutes que le ministre avait répondu à la première question. Seulement, lorsque l'on pose une question supplémentaire, qu'il s'agisse de députés ministériels ou de l'opposition, il me semble que cette question devrait être posée immédiatement après la réponse à la question principale. Cela pourrait donner à chaque député l'occasion de poser une question, quand il le désire. Je soulève ce point, mais non pas

Protection de la vie privée

en vue de me plaindre. Je me demande simplement si, dans les circonstances, une question supplémentaire posée 10 minutes après la réponse à la question principale est vraiment une question supplémentaire. On me permettra d'ajouter, monsieur l'Orateur, que demain j'aurai une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

● (1520)

[Traduction]

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je suis certain que nos députés sont d'accord si cela permet d'éclaircir le problème du pétrole.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est évident que nous avons deux rappels au Règlement en même temps. Le député a fait une démarche qui, j'en suis certain, sera notée par tous les députés qui posent des questions supplémentaires.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'au cours des deux derniers jours, sinon des trois derniers jours, les horloges de la Chambre indiquaient toutes une heure différente. Elles n'indiquent toujours pas l'heure juste. A mon avis, les députés ont droit à un meilleur service de réparation.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

BILL CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

CRÉATION DES INFRACTIONS AYANT RAPPORT À L'INTERCEPTION DE COMMUNICATIONS PRIVÉES AU MOYEN DE CERTAINS DISPOSITIFS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 novembre, du bill C-176, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la responsabilité de la Couronne et la loi sur les secrets officiels, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 2 de M. Atkey, de la motion n° 3 de M. Diefenbaker, de la motion n° 13 de M. Lang et de l'amendement de M. Atkey à la motion n° 13.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, quand nous avons ajourné le débat hier soir, j'avais à peine eu le temps d'exposer brièvement ma position sur l'utilisation des éléments de preuve obtenus illégalement. J'ai dit que j'avais pour principe que, quoi qu'il en coûte, le public doit être assuré de l'honnêteté et de l'intégrité des forces policières et qu'à choisir entre protéger le public contre l'activité d'éléments criminels et le protéger contre la perpétration de crimes par la police, nous devons décider de le protéger contre le comportement illégal de la police. Il faut donner au public l'assurance que ceux qui protègent la société sont eux-mêmes au-dessus du crime et de tout soupçon.

Il nous semble que la portée du problème ici est plus restreinte. Je pense que les députés des divers partis semblent d'accord sur le jugement fondamental que j'ai signalé et le problème qui se pose véritablement consiste à savoir laquelle des prises de position, qui sont ou pour-